Lorsque quelqu’un prie devant une chose qui le sépare des gens et qu’une personne souhaite passer devant lui, qu’il la repousse. Si elle insiste, qu’il la combatte, car ce n’est rien d'autre qu’un démon !

Abû Sa’îd Al-Khudrî (qu’Allah l’agrée) relate que le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Lorsque quelqu’un prie devant une chose qui le sépare des gens et qu’une personne souhaite passer devant lui, qu’il la repousse. Si elle insiste, qu’il la combatte, car ce n’est rien d'autre qu’un démon ! »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

La législation ordonne la précaution dans toute chose. Or, la chose la plus importante qui soit, que cela concerne la religion ou les affaires d’ici-bas, c'est la prière. Voilà pourquoi le Sage Législateur encourage l’individu à s’appliquer à faire la prière. Il l'encourage aussi à prier [en plaçant] devant [lui] une chose qui le protège des gens, dès le début de la prière, afin d'éviter qu'ils n'affectent celle-ci en passant devant lui alors qu’il est en train de s’adresser à son Seigneur. De ce fait, si quelqu’un souhaite passer devant lui, il doit être repoussé, mais tout d'abord de la façon la plus douce. Ensuite, si la personne ne comprend pas la douceur, elle perd toute estime et est alors considérée comme un agresseur. Le moyen de stopper son agression est de la combattre en la repoussant de la main. Ceci car sa façon d’agir relève de l’œuvre des démons qui cherchent à gâcher les pratiques cultuelles des gens et à les perturber dans leur prière.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/3098